

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02101

Numéro SIREN : 808 165 815

Nom ou dénomination : ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2018 sous le numéro de dépôt A2018/000577

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



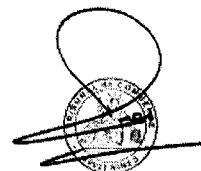
1048996

Dénomination : ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE
Adresse : 4 rue Des Marronniers 30820 Caveirac -FRANCE-

n° de gestion : 2014B02101
n° d'identification : 808 165 815

n° de dépôt : A2018/000577
Date du dépôt : 23/01/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
20/01/2018



1048996

Julien Mallen
Commissaire aux comptes
51, rue Charles Nungesser – Immeuble Le Delta
34130 Mauguio

ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur
la transformation de la SARL ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE en SAS

ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE

SARL au capital de 1.060 €
4, rue des Marronniers – 30280 Caveirac
808 165 815 RCS NÎMES

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 08 janvier 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires net de 182 K€ sur 15 mois, un bénéfice net de 63 K€ et des capitaux propres de 132 K€ pour un capital social de 1 K€.
- La balance intermédiaire au 30 septembre 2017 (9 mois) fait ressortir un chiffre d'affaires proche de 140 K€ et une rentabilité bénéficiaire de 89 K€ avant dotations aux amortissements. Cette approche ne laisse apparaître aucune dégradation de l'activité et de la rentabilité.

Julien Mallen
Commissaire aux comptes
51, rue Charles Nungesser – Immeuble Le Delta
34130 Mauguio

- Depuis sa création, la société a réalisé plusieurs acquisitions de titres de participation (sociétés contrôlées dans l'ensemble) pour une valorisation totale de 353 K€ inscrite à l'actif du bilan ; ces titres constituent la majeure partie des actifs. Les filiales sont des sociétés d'expertise-comptable, sociétés immobilières et un holding de reprise.
- La valorisation des titres de participation ne nécessite pas de dépréciation en lien avec l'activité au sein des filiales et leur valeur d'acquisition récente. Cette valorisation économique tend à s'apprécier avec l'augmentation du chiffre d'affaires du réseau de plus de 300 K€ sur l'année en cours (3,3 M€ en 2018) et la bonne dynamique des différents sites (Nîmes / Caveirac, Pézenas notamment) et une ouverture de site (Perpignan).

2. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Mauguio, le 20 janvier 2018

Le Commissaire aux comptes et à la transformation,
Julien MALLÉN

